

CHARTRE D'ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

Engagement en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

1. Engagement Général & Valeurs

Notre organisme de formation s'engage à garantir un accès égalitaire à l'ensemble de ses prestations de formation, sans discrimination, conformément au cadre légal (*Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et Critère 6 du référentiel Qualiopi*).

Nous veillons à ce que chaque apprenant en situation de handicap (moteur, visuel, auditif, mental, psychique, ou souffrant de troubles DYS / maladies chroniques) bénéficie des meilleures conditions possibles pour suivre sa formation et réussir son parcours.

2. Les 4 Piliers de Notre Engagement

1. Information et Accueil Personnalisé

- **Transparence** : Nos conditions d'accès et possibilités d'aménagement sont informées dès le premier contact et sur nos supports d'information.
- **Écoute attentive** : Chaque situation de handicap fait l'objet d'un échange individuel et confidentiel afin d'évaluer les besoins spécifiques avant le début de la formation.

2. Accessibilité des Locaux et des Outils Numériques

- **Locaux (Formations en présentiel)** : Nos salles et espaces d'accueil respectent les normes ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- **Environnement numérique (Formations en distanciel)** : Nos préconisations d'environnement numérique visent à adapter l'outil numérique pour la mise en œuvre de la formation.

3. Adaptation des Parcours et de la Pédagogie

- **Modalités pédagogiques** : Ajustement du rythme, adaptation des supports de cours (police adaptée, formats audio/visuels, synthèses).
- **Évaluations et examens** : Aménagement des épreuves (temps tiers-temps, assistance humaine ou technique, supports adaptés).
- **Accompagnement** : Sensibilisation de nos formateurs et intervenants aux spécificités de l'accueil des personnes en situation de handicap.

4. Réseau de Partenaires Spécialisés

Lorsque les aménagements dépassent le cadre habituel de l'organisme, nous nous appuyons sur un réseau d'experts et d'organismes spécialisés (*AGEFIPH, FIPHFP, Cap Emploi, CRFH, MDPH*) pour trouver des solutions adaptées (prêt de matériel spécifique, aides financières, expertise médicale/ergonomique).

3. Le Rôle du Référent Handicap

Afin d'assurer le suivi des démarches et de servir d'interlocuteur unique, un **Référent Handicap** est désigné au sein de notre structure.

Missions du Référent Handicap :

- Accueillir l'apprenant et analyser ses besoins spécifiques en toute confidentialité.
- Coordonner la mise en place des aménagements pédagogiques et techniques avec l'équipe pédagogique.
- Faire le lien avec les acteurs extérieurs (médicaux, institutionnels, financeurs).
- S'assurer du bon déroulement de la formation et procéder aux ajustements si nécessaire.

4. Contact & Réclamation

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour signaler un besoin d'aménagement spécifique :

- **Référent Handicap** : SARREY Raoul
- **Téléphone** : 02 97 37 37 87
- **E-mail** : com@infovisa.fr
- **Adresse** : 2 rue Jean Lender 56100 LORIENT

Engagement de confidentialité : Les informations relatives au handicap transmises à notre organisme restent strictement confidentielles et ne sont utilisées que dans le cadre de la mise en place des aménagements de formation.